

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LARRESSORE



MODE D'EMPLOI





Le CMJ permet aux jeunes de donner leurs idées et de réaliser leurs projets.

Il fonctionne à peu près sur le même modèle que celui des adultes.

La mairie

Une mairie, avec qui fonctionne-t-elle ?

Avec les habitants qui élisent (qui font le choix de) ceux qui vont diriger leur commune.

Avec le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux. Ce sont des citoyens élus par les habitants pour diriger le village.

Avec le personnel municipal, employé à la mairie. Il travaille dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune.

Une mairie cela sert à quoi ?

La mairie est présente dans la vie de chacun, tous les jours, par exemple :

Elle crée et entretient les parcs et les espaces verts.

La mairie s'occupe des enfants, des personnes âgées et des personnes en difficultés.

C'est aussi la mairie qui participe à l'entretien des écoles, à l'achat du matériel éducatif et aux repas scolaires. Elle développe les activités et entretient les équipements sportifs (frontons, trinquet...).

Elle construit ou rénove certains bâtiments (Gutibaratzea, chapelle...)

Elle veille à la sécurité des habitants, elle entretient certaines routes.



Toutes ces activités peuvent être plus ou moins importantes selon la taille de la ville, ses moyens et les choix des élus.

Les élus

Tous les six ans, tous les adultes de 18 ans et plus des villes et des villages de France, votent pour choisir une équipe municipale.

Ce sont les élections municipales.

Chacun vote pour ceux qu'ils pensent les plus efficaces pour la commune.

- Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages (de votes) sont élus conseillers municipaux.
- Les conseillers municipaux élisent dans leur groupe un maire.

Le maire, c'est la personne qui leur paraît la plus capable de diriger la ville ou le village.

- Le maire nomme (choisit) alors les adjoints au maire. Ce sont des conseillers municipaux qui l'aideront pour différentes questions.
- Le conseil municipal est composé du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux. Ils prennent les décisions pour gérer la commune.
- Il se réunit au moins 1 fois par trimestre.

Le CMJ

Organisation du Conseil Municipal des jeunes de Larressore

Les membres élus du CMJ sont des jeunes de 9 à 17 ans. Le CMJ se compose de deux groupes de 10 membres maximum, un groupe pour les 9-12 ans et un groupe pour les 13-17 ans.

Le vote se déroule à bulletin secret (sous enveloppe), voir explications rubrique « Le vote »

Les jeunes sont élus pour deux ans.

Les jeunes recherchent et proposent des idées pour améliorer la vie du village et des gens. Ils s'informent, étudient, font approuver et réalisent certains projets.

Par exemple : aménagement des espaces verts, rencontres intergénérationnelles avec les personnes âgées, participation aux journées « environnement », journée de solidarité, rédaction d'articles ou journal pour les jeunes de Larressore...

Les bonnes idées ne manquent pas ! Si tout ne peut être réalisé tout de suite, les prochains conseillers prendront la relève.

Le travail des conseillers

Être membre d'un CMJ, c'est un vrai travail qui nécessite du temps, de la concentration et de l'imagination.

Les conseillers se réunissent plusieurs fois par an avec un ou plusieurs élus du conseil municipal des adultes.

Ils travaillent ensuite en **commissions** (en petits groupes) pour mettre au point des projets choisis par la majorité du CMJ.

Ils peuvent participer parfois à des rencontres et à diverses manifestations.

Organisation des élections du CMJ à Larressore

Le lancement de la campagne.

- Remise du livret que tu lis en ce moment, pour t'expliquer le fonctionnement d'une mairie et d'un CMJ.
- Remise de ta carte d'électeur (envoyée par la poste), elle est indispensable pour que tu puisses voter. On demande à tes parents de donner leur accord.

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 3500 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

CARTE JEUNE ELECTEUR

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.

Devenir citoyen et agir pour Larressore avant 18 ans

La déclaration des candidats :

Le nom de chaque candidat sera inscrit sur la liste de candidature afin que tout le monde sache qui se présente.

Les candidats pourront faire leur **campagne électorale** en proposant leurs idées. Cet acte de candidature est à remettre en mairie ou par mail periscolaire@larressore.fr avant le 5/03/2022.

Il comportera ton Nom, Prénom, âge, école, adresse et si tu le souhaites, tes motivations, idées, projets ...

Toutes les candidatures te seront envoyées par la poste avec ta carte jeune électeur vers le 15 Mars.

La préparation des élections :

Les élections se dérouleront le samedi 2 avril à la mairie de Larressore de 10h à 14h.

Sur chaque bulletin de vote sera inscrit **le nom et le prénom de tous les candidats par tranches d'âge**

Des enveloppes seront à disposition pour le vote.

Des urnes seront installées où chacun déposera son enveloppe.

Les isolements, ce sont des petites cabines où les votants devront s'isoler pour préparer leur bulletin de vote.

Pour réaliser ces élections, nous aurons besoin de jeunes (candidats ou pas) qui s'occuperont du bon déroulement du vote : des élus adultes seront également présents.



Le vote



Comment vas-tu voter ?

Tu vas exprimer ton choix mais pas n'importe comment...

Il y aura deux listes, une pour les 9-12 ans et une pour les 13-17ans.

Sur chaque liste seront indiqués le nom et le prénom des candidats.

Si **aucun candidat** ne te plaît, si tu n'es pas d'accord : tu peux ne rien mettre dans l'enveloppe ou mettre un bulletin blanc, ton vote sera **BLANC**.

Si tu écris des choses sur ton bulletin, ton vote sera **NUL**.

Les bulletins blancs ou nuls ne sont pas pris en compte dans le nombre de votes exprimés.

Tu auras voté et donc marqué que tu t'intéresses à la vie publique même si tu es en désaccord avec les idées des candidats.

Dans un pays, le vote libre et sans tricherie est une preuve de **démocratie**.

Ceux qui ne votent pas, qui s'abstiennent, sont des **abstentionnistes**.

Si tu n'es pas présent le jour des élections, tu peux confier ta carte d'électeur à un(e) ami(e) qui votera pour toi : c'est le vote par procuration.

Le jour des élections : le parcours du votant :

- > 1. Tu dois obligatoirement avoir ta **carte d'électeur**.
- > 2. Tu prends le bulletin de **tous les candidats** et une enveloppe.
- > 3. Tu rentres dans **l'isoloir** tu glisses le bulletin dans l'enveloppe et tu la refermes sans la coller.
- > 4. Tu te présentes à la table de vote avec ton enveloppe et ta carte d'électeur, on lit ton nom et on vérifie que tu es bien inscrit sur la liste. Tu glisses ton enveloppe dans l'urne et on annonce que tu as voté.

Tu viens de remplir ton devoir électoral.

- > 5. Tu signeras la liste en face de ton nom et on te rendra ta carte.

Après le vote :

A 14 H, on déclare clos le scrutin. Il reste à dépouiller les enveloppes et à compter les voix.

Tout le monde peut assister au dépouillement du vote.

On compte d'abord les enveloppes. On compte aussi les signatures pour voir si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.

On sort les bulletins des enveloppes et on annonce à voix haute les noms inscrits sur les bulletins.

Les élus se réuniront 8 ou 15 jours après les élections pour élire leur porte-parole du groupe et son suppléant.

**BONNE CHANCE À TOUS
ET MAINTENANT AU TRAVAIL !!!
UNE ANNÉE ENRICHISSANTE EN
PERSPECTIVE.**